# Gestion des Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses – CSTMD

Bienvenue dans l'application de gestion des conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses

# **GUIDE D'UTILISATION POUR LES ENTREPRISES**

## Accès à l'application

Rendez-vous dès maintenant sur la nouvelle application CSTMD pour vous aider à déclarer un conseiller à la sécurité

#### https://declaration-cstmd.din.developpement-durable.gouv.fr

Pour inscrire votre entreprise, il est nécessaire au préalable de se créer une authentification Cerbère professionnelle qui précse votre n SIREN (création d'un mot de passe). Cette étape permet de vous garantir sécurité et contrôle de vos accès.

Une fois votre authentification effectuée, l'accès à l'application se fera alors par l'identifiant (adresse électronique) et le mot de passe créés : connexion • en tant qu'entreprise

nnexion		
Se connecter :	<ul> <li>en tant qu'entreprise</li> </ul>	en tant que conseiller a la securite Numero de certification
		CONNEXION

## Mise à jour de vos données

#### Le module « Etablissements et sites »

Votre n°SIREN sera automatiquement reconnu par l'application, et les renseignements administratifs connus de l'administration vont s'afficher.

Vous devrez les vérifier dans un premier temps, puis les compléter avec les données qui permettront aux services de l'État de revenir vers vous si nécessaire.

La rubrique « Contacts » du siège est obligatoire pour effectuer toute déclaration.

Le siège et le (les) établissement(s) comportant une activité «marchandises dangereuses » doivent être obligatoirement complétés individuellement par :

- les activités spécifiques de l'établissement
- le contact de l'établissement

#### Attention : toutes modifications dans vos activités remettra en question le statut des déclarations enregistrées.

Dans ce module, il vous sera également possible d'ajouter vos conseillers à la sécurité.

Légende : o ouvrir le dossier, 0 statut du dossier

### Le module « Conseillers »

RECHERCHER
Pages: 1 / 0

En guelgues clics, vous pourrez :

déclarer un conseiller à la sécurité rattaché à l'établissement sélectionné. Vous seul pouvez dorénavant effectuer cette saisie.

<u>1<sup>er</sup> cas : il s'agit d'un conseiller avec un certificat français</u>

La liste de tous les conseillers dans l'application est celle transmise par le CIFMD.

Au vue des données «Activités » que vous avez complétées pour cet établissement, vous devez saisir le n° de certificat (diplôme) de votre conseiller à la sécurité. A l'enregistrement l'application vérifie qu'il a les qualités requises pour l'activité mentionnée.

2<sup>ème</sup> cas : il s'agit d'un conseiller avec un certificat étranger

Si vous ne trouvez pas le conseiller à la sécurité dans l'application, vous pourrez le créer et téléverser son certificat (diplôme).

clôturer une mission avec un conseiller à la sécurité Vous saisirez alors la date de clôture, qui mettra fin au contrat.

exporter la liste de vos conseillers à la sécurité ا 🛔

De la même manière, le conseiller pourra aussi de son côté faire une demande de clôture, que vous devrez alors valider.

Toute modification sera validée par l'administration, et fera l'objet d'un mail transmis au conseiller et/ou à l'administration.

Le service de l'État pourra vous réclamer un rapport annuel. ous verrez cette demande affichée dans l'application et galement doublée d'un mail à l'adresse électronique que vous vez inscrit dans l'application.

ous télé ans l'ap

éve oplic	rserez le fichier (de ation.	e taille max 10 Mo) directement			
istère de la T estion de ansport d	ransition écologique et solidaire s conseillers à la sécurité de marchandises dangereuses				
	Accueil Établissements et sites	Conseillers Rapports annuels			
	Accueil / Rapports annuels				
	Rapports annuels         ^ Rapports téléversés				
	Nom du fichier	Date			
	<ul> <li>Téléverser un rapport</li> </ul>				
	Sélectionner un fichier	PARCOURIR TÉLÉVERSER			
urez ainsi une vision sur : issions avec les conseillers, tes de vos établissements et sites rapports annuels qui pourraient vous être demandés ou us déposerez spontanément					
ccueil	Établissements et sites 0	Conseillers Rapports annuels			
on vous permet de déclarer les conseillers à la Sécurité pour chacun de vos établissements et sites.					
ntrats acti	fs	3 établissements actifs			
ntrats en a	attente de validation	3 sites actifs			
ntrats litig	ieux	0 sites fermés			
ntrats a eo	us	UECLARER UN ETS/SITE			
	DÉCLARER UN CONSEILLER				
annuels >					
mande de téléversement du rapport annuel					
		TÉLÉVERSER LE RAPPORT			

Une s module

Vous au

- vos m
- les list
- les 2
- que vou





### Le module « Rapports »